



Conseil Municipal du 2 juin 2026
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2026/43

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 22
votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le deux juin à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept mai, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Carole BERGER-JACOB, André BOURDON, Catherine GUALIM,
Steve IDJAKIREN, Roxane AVELOT, Grégory BENOIT, Bernadette VOOGSGERD, Bernard
BOUTIN, Christian TETARD, Julia NOJAC, Jean DECROIX, Laure FENOT-TETARD, Olivier
MOULIN, Valérie THEVOT, Benoist ERAVILLE, Judith FOHRER, Philippe WEISS, Stéphane
RICHARD, Mikel CIORDIA, Céline RICHARD, Céline NEIVA-LEAL

Étaient régulièrement représentés :

Philippe BUIRON par Carole BERGER-JACOB
Patricia LESAGE par Steve IDJAKIREN
Alaine HOUREZ par Bernadette VOOGSGERD
Chimina NEGLOKPE par Catherine GUALIM
Nicolas TURLAN par Jean DECROIX

Catherine GUALIM a été élue Secrétaire de Séance

**OBJET : VALPARISIS - COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)
- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies prévoyant la création d'une
commission des transferts de charges,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Délibération D/2026/055 du Conseil Communautaire en date du 18 mai 2026 fixant la
composition de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) à 1
personne titulaire et 1 personne suppléante pour les communes de moins de 20 000
habitants,

Considérant que le Conseil Municipal de La Frette-sur-Seine doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant devant siéger à la CLECT,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DESIGNE M. Grégory BENOIT membre Titulaire et M. Philippe AUDEBERT membre suppléant en tant que délégués à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

 Le Maire

Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance



Catherine GUALIM

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : *9/6/2026*
- Sa publication sur le site internet de la commune le : *..9/6/2026..*